

Informations aux parents sur la réforme du lycée

Parents, élèves, enseignants et enseignantes, nous devons nous mobiliser !



La rentrée 2019 sera marquée par une **réforme du baccalauréat** qui s'appliquera aux classes de première, puis à celles de terminale en 2020. Les élèves de seconde actuels sont donc les premiers concernés. Nous, enseignant-e-s, nous opposons à cette réforme non seulement parce qu'elle **dénature notre métier, mais aussi parce que les élèves et leurs familles subiront de plein fouet les conséquences négatives de cette réforme.**

La réforme prévoit de **supprimer les filières générales (S, ES et L)** actuelles pour laisser le choix aux élèves de leurs spécialités en première puis en Terminale. Ceci pose divers problèmes :

- **les contraintes logistiques et comptables ne permettront en réalité pas aux élèves d'être aussi « libres » qu'ils le souhaiteraient dans leurs choix, et mèneront à des inégalités croissantes entre établissements et entre élèves** : d'un lycée à l'autre, les moyens alloués aux différents enseignements ainsi qu'aux options ne seront pas les mêmes et varieront, instaurant une **concurrence entre les établissements** et des offres d'enseignements plus ou moins importantes en fonction des moyens de chaque lycée. L'offre ne sera pas la même pour tous et toutes, ainsi que la valeur du bac dans un lycée « coté » et dans un lycée qui accueille des populations plus défavorisées. **Nous réclamons l'égalité entre élèves et établissements !**

LES PREMIÈRES VICTIMES seront les ÉLÈVES issus de MILIEUX MODESTES et cela est profondément INJUSTE.

- **Ces « choix » ; qui paraissent libres, enferment en réalité les élèves dans les spécialisations précoces.** Si les filières tenaient déjà en partie ce rôle et engageaient les élèves dans une voie, les débouchés restaient cependant nombreux. Avec la réforme, le choix des spécialités dès la seconde sera bien plus **engageant dans la perspective de Parcoursup** : les parcours post-bac indiqueront leurs « attendus » et les élèves devront faire précocement le choix anxiogène des spécialités qui conditionneront leurs années d'étude. **Cette (fausse) liberté de choix devient une prison pour des élèves de 15 ans qui n'ont pas encore la maturité ni les informations suffisantes pour choisir en connaissance de cause leur parcours futur.**

La réforme du baccalauréat remet également en cause l'égalité de traitement des élèves, en **accentuant la part du contrôle continu** et encourageant le creusement des écarts entre établissements scolaires. Nous refusons l'évaluation permanente des élèves qui ne ferait qu'accentuer la pression sur les familles et remet en cause le sens et la qualité de l'enseignement, devant plutôt donner aux élèves la chance de progresser et de s'épanouir intellectuellement.

Enfin, nous déplorons que les séries technologiques soient oubliées dans la réflexion globale sur les programmes et les épreuves du bac.

Nous devons refuser que le droit à une orientation de qualité soit bradé pour réaliser des économies budgétaires au détriment de l'avenir des élèves !

Orienter les élèves dans le choix de leurs études est un **métier à part entière**. Il s'agit de conseiller les élèves et leur famille dans un choix difficile et décisif qui aura des implications sur leur existence entière.

- Pour cela il faut connaître beaucoup d'éléments : les filières du supérieur et leur contenu, leur répartition régionale et nationale etc...
- Pour cela il faut connaître aussi le « marché » du travail, ses évolutions possibles. Ce qui implique de se tenir informé en permanence.
- Pour cela, il faut du temps et des espaces dédiés, les CIO, pour recevoir les élèves et leurs familles, les écouter et les conseiller.

Bref, orienter, c'est un métier, qui nécessite une formation initiale longue, la réussite à un concours exigeant, et ensuite une formation continue et constante pour toutes les raisons évoquées.

Or depuis quelques années, les gouvernements successifs n'ont cessé de supprimer des postes de conseillers d'orientation (PsyEN) et de fermer des CIO, pour faire des économies, sur le dos des élèves et de leur famille, **au détriment de leur droit de jouir d'un service public d'orientation de qualité**. Aujourd'hui, on demande aux professeurs principaux et plus généralement à l'ensemble des professeurs de faire le travail des conseillers et conseillères d'orientation.

- Les enseignants sont-ils formés pour cela ? **La réponse est non.**
- Des moyens en heures sont-ils attribués aux enseignants pour s'informer, informer les élèves et leurs familles et leur donner des conseils éclairés ? **La réponse est non.**

Dans ce cas, quelle peut être la qualité des conseils donnés aux élèves par leurs enseignants ?

La seule conclusion que nous pouvons en tirer, est que **notre ministère a décidé de brader le service public** d'orientation en le déléguant à des personnels qui ne sont pas compétents pour cela. C'est d'un cynisme sans nom, et nous alertons les familles sur les risques encourus par de telles pratiques.

Qui plus est, quand une délégation du lycée Guy Mollet avait été reçue au rectorat l'année dernière et que la question de savoir comment seraient organisées ces 54 heures d'enseignement à partir de la rentrée 2018, la réponse avait été, en substance, que personne ne le savait... C'est dire à quel point le rectorat prend aux sérieux les missions d'orientation dans l'Education nationale...

Nous le disons clairement, nous refusons de prendre le travail de celles et ceux qui sont compétents pour le faire, nous refusons de donner le change aux familles.

Pour ces raisons, nous appelons à :

- ✓ A ce que les professeurs principaux ne remplissent pas le questionnaire orientation qui leur a été remis par l'administration.
- ✓ A ne plus candidater à la fonction de professeur principal ou à en démissionner si les pressions pour organiser des événements (semaine de l'orientation...) se maintiennent dans notre établissement.

Nous invitons les parents à s'adresser aux professionnels de l'orientation qui seuls pourront bien les conseiller pour l'orientation des élèves, lors de leurs permanences dans l'établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO) d'Arras. Pour les permanences du CIO d'Arras : 53, rue de Douai - 62000 ARRAS. 03.21.55.47.03 cio.arras@ac-lille.fr

Cet appel, à l'initiative d'un collectif de professeurs du Lycée Guy Mollet, est soutenu par les syndicats
CGT Educ'action, Snes-FSU, Sud Education